

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 8 juillet 2005  
(convocation du 27 juin 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure  
Mme. FAYET Véronique à Mme. BRACQ Mireille  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André  
Mme. LACUEY Conchita à M. PIERRE Maurice  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain  
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. CASTEL Lucien à M. BREILLAT Jacques  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis  
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. MOULINIER Maxime  
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques  
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard  
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique  
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. MANGON Jacques à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. PONS Henri à M. MERCHERZ Jean  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. SIMON Patrick à Mme. RAFFARD Florence  
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SOUBIRAN Claude  
Mme. WALRYCK Anne à M. DUCHENE Michel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Talence - Immeuble bâti communautaire situé 62 rue Marc Sangnier, cadastré AE 36 (partie) - Mise à disposition et cession à la Commune - Autorisations - Décision**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la demande de la Commune de Talence, la Communauté Urbaine de Bordeaux a exercé son droit de préemption urbain à l'encontre d'un immeuble bâti d'une superficie de 652 m<sup>2</sup>, cadastré AE 36, situé 62 rue Marc Sangnier à TALENCE, appartenant aux Consorts TARIS.

Cette préemption s'inscrivait dans la perspective de la réalisation d'un bassin de retenue (opération n° 744 du POS/PLU) et de l'implantation d'une pépinière d'entreprises de maîtrise d'ouvrage communale sur la partie bâtie de la propriété.

C'est ainsi que par acte du 5 octobre 2004, notre Etablissement s'est rendu propriétaire de ce bien moyennant un prix de 129 582 euros, augmenté des frais notariés d'un montant de 2 303,40 euros.

Aussi conformément à la délibération du Conseil Municipal du 9 mai 2005 approuvant cette opération, la mise à disposition transitoire de la partie bâtie à usage d'habitation de cet immeuble, d'une contenance de 524 m<sup>2</sup>, destinée à la réalisation de la pépinière d'entreprises, pourrait être consentie à la Commune au moyen d'une convention en attendant sa cession, dans le délai maximum de deux ans, sur la base du prix de revient de la réserve foncière s'établissant au prix d'achat de 120 000 euros coûts d'acquisition compris, l'ensemble restant actualisable avec les frais financiers au taux de 4,15 %.

Cette actualisation de prix s'opérera de la date de règlement par la Communauté du prix principal jusqu'au jour de la dernière date de signature de l'acte authentique de cession, étant précisé que le prix sera payé par la Commune dès réception d'une expédition de l'acte dûment revêtu des mentions de publicité foncière.

Il est également précisé qu'à défaut de paiement dans le délai d'un mois de ladite réception, les frais financiers ne seront plus considérés comme arrêtés au jour de la signature de l'acte mais continueront à courir jusqu'au parfait paiement.

Cette opération immobilière sera, en application de l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire ministérielle du 12 février 1996, visée au bilan annuel de la

politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions-cessions en vue de leur annexion au compte administratif, tant en ce qui concerne notre Etablissement public que la Commune.

Par ailleurs, la mise à disposition du bien immobilier considéré s'accompagnera d'une servitude de chantier sur une emprise de 61 m<sup>2</sup> située sur la partie arrière de la parcelle à céder à la Commune, mitoyenne de l'emprise de l'ouvrage à réaliser par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les Services Fiscaux, régulièrement consultés, ont estimé à 115 000 euros la valeur vénale de ce bien par communiqué n°2005-552 V 1644 du 18 mai 2005.

Dans ces conditions, si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

#### **A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à traiter conventionnellement avec la Commune de Talence la cession de l'immeuble bâti d'une superficie de 524 m<sup>2</sup> situé 62 rue Marc Sangnier à TALENCE, à détacher de la parcelle cadastrée AE 36, au prix de revient défini ci-dessus
- à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction et notamment la convention de mise à disposition transitoire et de cession annexée à la présente délibération.

#### **B - DECIDER**

Que le montant de la recette relative à cette transaction sera versé au Chapitre 77, Article 775, Fonction 8240 CRB A 430 du Budget de l'exercice concerné.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
22 JUILLET 2005

M. BERNARD LABISTE

